
Informations sur les cours interentreprises du commerce de détail

Gestionnaire du commerce de détail CFC

Assistant/e du commerce de détail AFP

Branche : Bijoux - Pierres précieuses - Montres

Informations
Cours interentreprises (CI)
Commerce de détail
Branche :
Bijoux - Pierres précieuses - Montres

A conserver !
Valable pour CI 1A, 1B, 2 et 3

Version décembre 2024*
Commission Commerce de détail ASHB

* Modifications possibles

Bienvenue

Vous avez décidé de suivre une formation dans le commerce de détail. Vous allez suivre les cours interentreprises (CI) au Neuhuspark à Grosshöchstetten. Afin que votre séjour se déroule avec succès, nous avons réuni dans ce document les informations nécessaires ainsi que les règles de comportement pour toutes les personnes concernées.

Nous vous souhaitons une bonne période de formation.

Association Suisse des maisons spécialisées en Horlogerie et Bijouterie (ASHB)

1. Organisation des cours interentreprises de l'ASHB

Tous les CI sont organisés sous forme de cours blocs centralisés au Neuhuspark à Grosshöchstetten, ce qui signifie que tous les apprentis des parties allemande, française et italienne de la Suisse suivent les cours interentreprises au même endroit.

2. Lieu des cours / Arrivée / Check-in / Check-out

Neuhuspark Grosshöchstetten
Neuhausweg 7, 3506 Grosshöchstetten
Tel. +41 31 712 01 53

Nous vous prions d'utiliser les transports publics pour vous y rendre.

Train

Gare de Grosshöchstetten, environ 15 minutes à pied jusqu'à Neuhausweg 7, Grosshöchstetten | Horaires :

www.sbb.ch

Car postal

Gare de Grosshöchstetten jusqu'à la station Neuhaus | Horaires : www.postauto.ch

Voiture

En principe, l'arrivée se fait par les transports publics. Dans des cas exceptionnels, il est possible de demander une autorisation spéciale pour venir en voiture. Dans ce cas, veuillez-vous adresser directement au secrétariat de l'ASHB

Les CI se déroulent en internat. Il est donc obligatoire de dormir sur place. Une dispense n'est possible que sur présentation d'un certificat médical.

Les apprentis sont logés dans des chambres séparées hommes et femmes, généralement à trois lits. La répartition des chambres se fait sur place par le responsable du cours.

Veuillez apporter les objets suivants :

- 🧳 Valise à roulettes (convient)
- 👕 Vêtements pour la durée du cours
- 🧴 Articles de toilette personnels
- 💊 Médicaments personnels
- 👟 Chaussons

Check-in

Le check-in se fait à la réception du Neuhuspark. Vous recevez la clé de la chambre et des informations.

→ Les éventuels dommages dans la chambre doivent être signalés immédiatement à la réception du Neuhuspark.

La chambre doit toujours être fermée à clé lorsqu'on la quitte. L'ASHB et le Neuhuspark déclinent toute responsabilité. Le séjour dans d'autres chambres n'est pas autorisé.

Check-out

Laissez les chambres dans l'état où vous les avez trouvées. Les clés des chambres doivent être remises jusqu'à 08h00 heures à la réception du Neuhuspark. Les bagages doivent être déposés dans le foyer conformément aux instructions du responsable du cours.

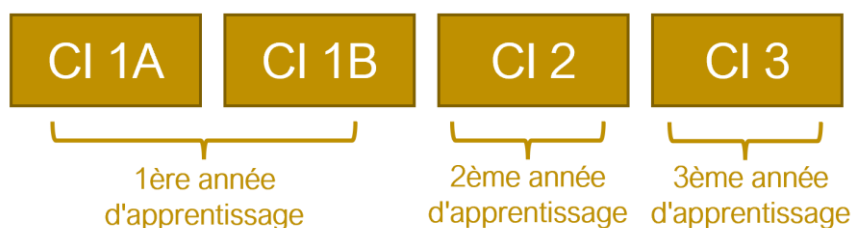
3. Repas / Allergies / Incompatibilités

Trois repas par jour sont inclus (pension complète).

Les personnes qui ont besoin d'un repas végétarien, sans gluten ou sans lactose pendant le CI doivent le signaler par courriel au secrétariat de l'ASHB education@vsgu-ashb.ch au plus tard 5 jours avant le début du cours. Les demandes reçues après cette date ne peuvent plus être prises en compte. Les médicaments sur ordonnance ou autres doivent être apportés personnellement. L'ASHB décline toute responsabilité à cet égard.

4. Dates de cours / gestion des absences

Vous trouverez les dates actuelles des CI sur le [site web](#).



CI 1A (2 jours de cours)

Période : novembre ou janvier / 1ère année d'apprentissage / 1er semestre
2 jours de cours (lundi 12h30 au mercredi 12h00 ou mercredi, 12h30 au vendredi, 12h00)

CI 1B (4 jours de cours)

Période : mars / 1ère année d'apprentissage / 2ème semestre
4 jours de cours (lundi 11h30 au vendredi 12h10)

CI 2 (4 jours de cours)

Période : septembre / 2ème année d'apprentissage / 3ème semestre
4 jours de cours (lundi 11h30 au vendredi 12h10)

CI 3 (4 jours de cours, uniquement pour les gestionnaires du commerce de détail)

Période : octobre - novembre / 3ème année d'apprentissage / 5ème semestre
4 jours de cours (lundi 11h30 au vendredi 12h10)

Les CI sont organisés dans les créneaux horaires prescrits par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SBFI). Vous recevrez la convocation au plus tard deux mois avant le CI.

Vous trouverez ci-dessous les horaires détaillés des cours :

CI 1A

Jour de cours 1	
12h30	Arrivée Neuhuspark Grosshöchstetten → Entrée au Neuhausweg 7
12h45	Déjeuner (obligatoire) Orientation Prise des chambres
14h00	Début des cours
17h30	Fin des cours
18h15	Repas du soir (obligatoire)

Jour de cours 2	
07h15	Petit déjeuner (obligatoire)
08h00	Début des cours
12h00	Déjeuner (obligatoire)
13h30	Début des cours
17h30	Fin des cours
18h15	Repas du soir (obligatoire)

Jour de cours 3	
07h15	Petit déjeuner (obligatoire)
08h00	Début des cours
11h30	Fin des cours
11h35	Déjeuner (panier-repas)
12h00	Fin du cours Retour à la maison

CI 1B / CI 2 / CI 3

Jour de cours 1	
11h30	Arrivée Neuhuspark Grosshöchstetten → Entrée au Neuhausweg 7
12h15	Déjeuner (obligatoire) Orientation Prise des chambres
13h30	Début des cours
17h30	Fin des cours
18h15	Repas du soir (obligatoire)

Jour de cours 2 - 4	
07h15	Petit déjeuner (obligatoire)
08h00	Début des cours
12h00	Déjeuner (obligatoire)
13h30	Début des cours
17h30	Fin des cours
18h15	Repas du soir (obligatoire)

Jour de cours 5	
07h15	Petit déjeuner (obligatoire)
08h00	Début des cours
12h00	Fin des cours
12h05	Déjeuner (panier-repas)
12h10	Fin du cours Retour à la maison

Gestion des absences

En cas de maladie, d'accident ou de décès dans le cercle familial proche, le secrétariat de l'ASHB doit être immédiatement informé (**téléphone +41 41 926 07 92**). Toutes les absences doivent être confirmées par écrit par les représentants légaux et l'entreprise formatrice. Pour les absences de plusieurs jours, un certificat médical doit être fourni. Une session de rattrapage n'est pas toujours possible, dans ces cas, le contenu des CI doit être élaboré dans le cadre d'une étude personnelle accompagnée.

Les personnes malades ou accidentées pendant le CI doivent s'annoncer auprès du responsable du cours au plus tard avant le début du cours. Ils sont libérés du CI dans la mesure où ils peuvent et doivent voyager. La durée de séjour au Neuhuspark en cas de maladie est d'un jour maximum. Une date de rattrapage n'est pas toujours possible, dans ce cas, le contenu du CIE doit être élaboré dans le cadre d'une étude personnelle accompagnée.

Les personnes qui ne peuvent pas se présenter à l'heure au lieu du cours le premier jour doivent immédiatement en informer la direction du Neuhuspark Grosshöchstetten (**+41 31 712 01 53**).

En cas (sauf en cas de maladie, d'accident ou de décès) de non-présentation, des frais de dossier de CHF 200.00 seront facturés.

5. Programme / Enseignement / Langue

Programme des CI 1A - 3 est mis en ligne sur le site de l'ASHB.

Le matériel à apporter pour les différents CI figure dans l'invitation correspondante.

Les apprenants sont personnellement responsables du matériel qu'ils apportent. Nous vous recommandons donc de marquer les objets par leur nom.

Le style vestimentaire « **business casual** » est de rigueur. Par conséquent, les casquettes et les bonnets ne sont pas admis pendant les cours. Les vêtements de sport sont autorisés en dehors des heures de cours.

Les téléphones portables ne doivent pas être utilisés dans les salles de classe, sauf sur demande directe de la formatrice.

L'enseignement se fait en suisse allemand (dialecte). Sur demande, l'enseignement peut être converti en langue standard (allemand standard). Les cours pour les apprenants de Suisse romande sont dispensés en français, les cours pour les apprenants du Tessin sont dispensés en italien.

6. Procédure de qualification

L'évaluation des apprentis lors des CI est **une partie importante de la procédure de qualification**. Les quatre compétences opérationnelles, à savoir les compétences professionnelles, méthodologiques, sociales et personnelles, sont évaluées lors des CI. Des formulaires uniformes sont élaborés à cet effet pour toutes les branches de formation dans toute la Suisse.

Pour les CI « Bijoux - pierres précieuses – montres », les évaluations se composent comme indiqué ci-dessous. Les apprentis sont informés de manière transparente au début du CI afin qu'ils sachent quels critères seront évalués et donc notés. Les points convertis en notes sont saisis dans la base de données BDEFA2 et communiqués par écrit aux entreprises formatrices.

CI	Preuve de compétences	Durée	Évaluation / Pondération
CI 1A	Aucune preuve de compétence	-	-
CI 1B	Connaissances professionnelles: Examen écrit - Montres: Environ 30 minutes - Bijoux: Environ 30 minutes	60 minutes	Total 40% Proportions équilibrées de questions et de points pour les deux domaines
CI 1B	Simulation d'action: Analyse vidéo - Analyse: Type de client, besoins / désirs du client - Les recommandations: articles / services avec justification	30 minutes	40% Durée de la vidéo: Environ 3-4 minutes, tâches prédéfinies
CI 2	Connaissances professionnelles: Examen écrit - Montres: Environ 30 minutes - Bijoux: Environ 30 minutes	60 minutes	Total 40% Proportions équilibrées de questions et de points pour les deux domaines
CI 2	Simulation d'action: Analyse vidéo - Analyse : Évaluer les erreurs / choix des mots	30 minutes	40%; parties équivalentes Durée de la vidéo: Environ 3-4 minutes, tâches prédéfinies
CI 3	Connaissances professionnelles: Examen écrit - Tous les thèmes : Environ 45 minutes	45 minutes	40% Situation de réclamation / Vente supplémentaire / Situations de vente spéciales / Types de clients spéciaux
CI 3	Simulation d'action - Option 1: Planification d'un événement client (30 minutes, écrit) - Option 2: Enregistrer un entretien d'un client exigeant selon les instructions (30 minutes, écrit)	30 minutes	40% Option 1 : Donner le thème et la situation Option 2 : Tâches prédéfinies (pas de vidéo)

7. Ordres de pré- et post-traitement

Afin de pouvoir garantir au mieux la qualité de l'enseignement, l'ASHB a décidé de confier aux apprenants des tâches de préparation et de finition. Les travaux sont conçus de manière qu'ils puissent être exécutés de manière autonome. En cas de besoin, les formateurs/trices doivent soutenir les apprentis en conséquence.

Les formateurs sont informés par écrit des performances de leurs apprentis après chaque unité CI. Grâce à la préparation et au suivi des CI, il est possible d'évaluer clairement la manière dont les connaissances acquises sont appliquées et mises en œuvre dans la pratique, afin d'acquérir la routine nécessaire.

CI	Mission de préparation	Ordre de retraitement
CI 1A	- Vêtements appropriée du commerce de détail - Sachets de réparation montres et bijoux - Ecrins à bijoux ainsi que papier cadeau et rubans assortis	- Répétition CI 1A
CI 1B	- Sachets de réparation /réparation de montres	- Répétition CI 1B
CI 2	- Présenter des marchandises (jeu de rôle, enregistrement) → feedback instructif	- Répétition CI 2
CI 3	- Argumentation d'un entretien de vente (jeu de rôle, enregistrement) → feedback instructif - Aménagement de l'espace - Fidélisation de la clientèle	- Répétition CI 3

8. Matière pertinente pour l'examen

La matière d'examen est déterminée d'une part par les objectifs évaluateurs définis et d'autre part par le plan de formation pour les CI. Les niveaux de taxonomie qui y sont définis doivent être respectés.

Gestionnaire du commerce de détail CFC

 [Plan de formation](#)

 [Catalogue des objectifs d'apprentissage](#)

Assistant(e) du commerce de détail AFP

 [Plan de formation](#)

 [Catalogue des objectifs d'apprentissage](#)

9. Contestation des évaluations CI / évaluations de compétences

Les notes obtenues dans le cadre des contrôles de compétences CI ne sont susceptibles de recours qu'à la fin de la formation, lors de la notification des résultats d'examen de l'ensemble de la procédure de qualification. Les recours sont régis par le droit cantonal.

10. Coûts des CI (valables pour l'année scolaire 2022 / 2023)

CI 1A

☺ Coût par apprenant : CHF 1'080.00

☺ L'ASHB soutient ses membres par apprenant:n avec une contribution de CHF 600.00 par CI

CI 1B, CI 2, CI 3

☺ Coût par apprenant : CHF 2'160.00

☺ L'ASHB soutient ses membres par apprenant avec une contribution de CHF 1'200.00 par CI

Ces frais comprennent l'enseignement, la location, l'infrastructure, le matériel pédagogique, les fiches d'information, les honoraires des intervenants, l'hébergement, la pension complète, les taxes, les contrôles de compétences et leur correction.

L'art. 21, al. 3 de l'ordonnance sur la formation professionnelle stipule impérativement que l'entreprise formatrice prend en charge les frais occasionnés à la personne en formation par la fréquentation des cours interentreprises.

L'entreprise formatrice doit en outre prendre en charge les frais de déplacement liés à la fréquentation des CI.

Païement des salaires

Les apprentis ont également le droit légal de percevoir le salaire fixé dans le contrat d'apprentissage pendant les CI. Le salaire ne doit pas être réduit pendant la fréquentation du cours. Les vacances et le jour de congé doivent également être accordés.

Assurance

Les apprentis sont assurés par l'entreprise formatrice pendant la durée du cours, y compris le trajet aller-retour.

Responsabilité

L'ASHB, en tant qu'organisation responsable des CI, décline toute responsabilité pour les objets volés ou perdus par les apprentis.

11. Règles de comportement / dommages matériels / numéros d'urgence

Nous sommes les hôtes du Neuhuspark de Grosshöchstetten. Veuillez donc tenir compte des informations contenues dans ce document ainsi que des [règles de comportement](#) du Neuhuspark.

Chambre	Il n'est permis de parler, d'écouter de la musique et de regarder la télévision qu'à un niveau sonore ambiant. A partir de 23h00, tous les apprenants se trouvent dans leur propre chambre.
Fumer	Il est strictement interdit de fumer dans tous les bâtiments, y compris sur les balcons. En cas d'infraction, les apprentis de la chambre concernée se verront infliger une amende de CHF 400.00. De plus, le formateur/la formatrice sera informé(e).
Alcool et drogues	Les boissons alcoolisées ainsi que toute forme de drogue sont interdites pendant toute la durée du CI.
Feu	Les sorties de secours doivent être respectées.
Vêtements	Le CI est considéré comme du temps de travail et est indemnisé comme d'habitude. Une tenue vestimentaire soignée est donc exigée. Pendant les cours, le code vestimentaire est « business casual ». Il est interdit de porter des sweats à capuche, des casquettes, des bonnets, des vêtements déchirés, des chaussures sales ou des vêtements provocants.

Un comportement correct est attendu de la part des apprentis. Les instructions du responsable de cours et des intervenantes CI doivent être respectées. En cas de manquement grave aux règles, le responsable du cours peut, en accord avec le secrétariat de l'ASHB, exclure l'apprenant du CI.

La répétition éventuelle du cours après l'exclusion des CI se fait en accord avec l'entreprise formatrice. La commission spécialisée du commerce de détail recommande aux entreprises formatrices de faire supporter les frais de cours à l'apprenti dans de tels cas. Les frais de cours par semaine après l'exclusion des cours s'élèvent entre CHF 1'080.00 et CHF 2'160.00.

Dommages matériels

Les dommages doivent être signalés immédiatement au responsable du cours. Les frais sont entièrement à la charge de la personne responsable.

Numéros d'urgence

☎ Responsable du cours : **+41 31 712 01 53**

☎ Service médical : **+41 31 710 35 35**

(Cabinet communautaire « Centerpraxis » : Dorfstrasse 4c, 3506 Grosshöchstetten)

Les informations sur les numéros d'urgence sont également disponibles dans des locaux du Neuhuspark.

12. Informations

Des informations importantes concernant la nouvelle formation initiale sont disponibles sur le lien suivant :

<https://vsgu-ashb.ch/fr/formation/metiers/gestionnaire-commerce/grundbildungen-bis-lehrbeginn-2021-2>

Des informations importantes sur les cours interentreprises sont disponibles sur le lien suivant :

<https://vsgu-ashb.ch/fr/formation/ci/ci-commerce>

13. Notre équipe

Membres de la commission du commerce de détail (commission des cours CI)

☎ Susanna Hospenthal, présidente

☎ Marc Hänni

☎ Heidi Hirt

☎ Viviane Wildhaber

☎ Ursula Zimmermann

Organisation des CI

Association Suisse des maisons spécialisées en Horlogerie et Bijouterie (ASHB)

Eliane Thalmann

Responsable de la formation professionnelle

Bahnhofstrasse 7b

6210 Sursee

Téléphone 041 926 07 92

education@vsgu-ashb.ch

www.vsgu-ashb.ch